

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, M. FOURNIER Ernest, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, Mlle BOSSON Carine, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOUANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine

ABSENT : M. REYNES X.

M. DEQUENNE B. a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 06 novembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède au suivi des actions, suite aux décisions du Conseil Municipal du 06 novembre 2008.

Les factures du mois de novembre sont passées en revue.

Une question est posée sur la facture « Diatonis » ; il est répondu qu'il s'agit de l'achat de deux nouveaux téléphones pour les services administratifs de la Mairie.

I – DÉLÉGATION ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la gestion courante de la commune implique la signature de nombreux devis inférieurs à 1 500 €H.T.

Il propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer ces derniers sans avis préalable du Conseil Municipal mais avec mise en concurrence obligatoire, le détail des devis signés étant présenté par le Maire à chaque Conseil en même temps que les factures.

Le Conseil municipal, à l'Unanimité, valide ce principe.

II – DISSOLUTION DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DU PAYS DE GEX :

M. CHANEL informe le Conseil Municipal que la dissolution du Syndicat d'Electricité du Pays de Gex est une obligation législative. En effet, par courrier en date du 05 février 2007, le préfet de l'Ain a fait part des propositions contenues dans le schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité en vue d'améliorer la carte intercommunale dans le département. Il en résulte qu'il ne doit exister qu'un seul syndicat d'électricité dans l'Ain, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (S.I.E.A.).

Après négociation, le SIEA a accepté les conditions posées avant la dissolution du Syndicat d'Electricité du Pays de Gex, dont le maintien d'une activité soutenue dans la réalisation des travaux d'électrification des communes (extensions, mises en souterrain, entretien...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par dix sept (17) voix pour et une (1) abstention (Mme ALLAINGUILLAUME),

ACCEPTE la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Pays de Gex avec les conditions acceptées par le S.I.E.A.

III ASSOCIATION TRANSFRONTALIERE DES COMMUNES RIVERAINES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE - RETRAIT :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a adhéré à l'ATCR/AIG en 2002.

Il constate qu'il y a peu de retour sur les activités de cette association et que la commune s'implique peu dans cette activité.

Mmes ALLAINGUILLAUME et VUILLEMET font part de leur désaccord à l'idée de retrait et estiment qu'une meilleure implication pourrait s'avérer bénéfique pour la gestion de certains dossiers communaux.

M. CHANEL rappelle que la commune avait adhéré à cette association lors de la redéfinition des couloirs de décollage de l'aéroport de Genève-Cointrin, dont un devait passer au dessus de la commune.

Les conseillers souhaitant plus d'informations sur les activités de cette association, cette question sera représentée au Conseil Municipal courant 2009.

IV – CONVENTION DE MANDAT SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'AIN - REALISATION DE TRAVAUX GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATION – « LE MARAIS DE CROZET »:

Le plan de financement prévisionnel de réalisation des travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication est le suivant :

- Montant des travaux de génie civil restant à la charge de la collectivité (TTC) : 5 000 €
- Subvention du Syndicat Départemental (30% du TTC) : 1 500 €
- Participation de la Commune : 3 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la convention de mandat pour la réalisation des travaux de génie civil de mise en souterrain du réseau de télécommunication de deux parcelles communales sises au « Marais Sud » et autorise M. le Maire à la signer.

V – AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD CENTRES MUSICAUX RURAUX :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant au protocole qui fixe le tarif de l'heure/année à 1 500.00 € à compter du 1^{er} janvier 2009 (actuellement 1 448 €).

VI – MISE Á JOUR DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX :

M. le Maire explique au Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Gex a en charge la compétence « Petite enfance » depuis octobre 2006 pour la réalisation des nouvelles infrastructures et de la gestion de l'ensemble à partir du 1^{er} janvier 2009.

Toutefois, les Relais d'Assistants Maternelles (RAM) sont restés de la compétence des communes.

Il semble plus cohérent d'intégrer les RAM dans la compétence « Petite Enfance » déléguée à la Communauté de Communes.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de transférer la compétence RAM à la communauté de Communes du Pays de Gex.

VII – TARIFS SECOURS SUR PISTES:

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Syndicat Mixte des Monts Jura gère les secours sur pistes, les interventions sont payées par la Commune qui se fait rembourser par les accidentés.

Les tarifs appliqués par le Syndicat variant par rapport à la saison 2007/2008, M. le Maire propose au Conseil Municipal, de voter de nouveaux tarifs pour la saison 2008/2009 comme suit :

* Zone rapprochée	168 €
* Zone éloignée	298 €
* Front de neige,	45 €
* Secours exceptionnel	596 €
* Temps passé par pisteur secouriste (1/2 heure)	40 €
* Heure de transport en machine de damage	195 €
* Heure de transport en scooter des neiges	69 €
* Coût d'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public	298 €

Le Conseil, à l'Unanimité, valide ces tarifs.

VIII- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame DONZE présente le contrat devant lier la Commune à la CAF.

Ce contrat va permettre à la Commune de faire subventionner une partie des frais restant à sa charge pour le financement de l'accueil périscolaire. Il prend effet du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009.

Le Conseil, à l'Unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse présenté.

IX - RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission travaux – M. FOURNIER :

- Travaux de viabilisation de deux parcelles au « Marais Sud » : Début des travaux le 1^{er} décembre,
- Des travaux de goudronnage vont avoir lieu sur la route de la Télécabine,
- Des travaux d'élagage des arbres ont eu lieu sur différents secteurs de la Commune,
- Les travaux de busage d'un fossé le long de la route départementale à proximité des terrains de tennis vont débiter le 08 décembre,
- Suite à une réunion avec les élus de la commune de Sergy, décision a été prise d'acquiescer en commun une balayeuse,
- Relais Crozati : les travaux commandés à l'entreprise Ferblanterie Gessienne pour l'étanchéité de la toiture auront lieu la semaine de Noël,
- Une convention est à venir pour le prêt de bois déchiqueté pour le chauffage à bois avec la Communauté de Communes du Pays de Gex,
- Le fossé d'eaux pluviales situé le long de l'ancienne décharge municipale va être aménagé,
- Les travaux de mise en place d'un système de régulation du chauffage à l'église débiteront le 8 décembre.

Commission environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Chemin des Borgeats : il sera proposé aux riverains de nouveaux aménagements de sécurité, dont la mise en place de stationnement au bord de la voie, M. FOURNIER émet des réserves sur cette idée, pour Mme ALLAINGUILLAUME, cela permettra d'améliorer la sécurité sur cette voie puisque les jardinières vont être retirées, une réunion publique est prévue le lundi 15 décembre à 20h30.

Pour M. le Maire, ces aménagements sont les prémices d'une nouvelle organisation de la circulation dans la Commune,

- En prévision de la mise à jour du plan de la Commune, il est nécessaire de nommer toutes les impasses créées avec les lotissements, le Conseil est d'accord sur ce principe, la commission préparera des propositions pour un prochain conseil,
- Un courrier a été envoyé à M. le Président du Conseil Général pour solliciter l'aménagement pédestre du bord de la route départementale N°89 de la sortie de Crozet en direction de la source de l'Allondon,

Commission urbanisme – M. BARBIER :

Permis de Construire de novembre 2008 :

- PC Buisson Jean Pierre, ZA du Marais à côté du SIDEFAGE, pour un bâtiment ossature bois de stockage et d'une surface habitable de 100 m². Permis accordé le 17 11 2008,
- PC Girod de l'Ain, route de Gex, Lespeneux. Aménagement d'une grange attenante à une maison existante en logement sur deux niveaux. Zone NC, respect des volumes et des surfaces, de l'architecture existante, Shon de 205 m². Permis accordé le 25 11 2008,
- PC pour une villa ossature bois. Mr. Bakan Hasan, lotissement des jardins d'hiver. SHON 169.15m2. Permis refusé le 28 11 2008 pour non respect du recul de 5 m par rapport à la voie publique.

Déclaration Préalable de novembre 2008 :

- DP Sprutta Régis, 54 rue de Montoisey. Construction d'une piscine enterrée de 4x8m, Cap Panorama. Pas d'opposition le 28 11 2008,
- DP SPC Ducret Gros géomètres, projet de division de propriété avec accès par servitude de passage et transformation d'un bâtiment agricole en habitation (changement d'affectation). Pas d'opposition le 21 11 2008,

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- Service minimum d'accueil des enfants les jours de grève : 31 enfants accueillis par 5 bénévoles et 4 agents communaux,
- Effectif de l'école : 178 élèves en 2008, 170 élèves prévus pour la rentrée 2009, le seuil de fermeture d'une classe est de 156 élèves, actuellement 7 classes sont ouvertes,
- Nom choisi pour l'accueil périscolaire : les scoubidoues,
- Coût d'aménagement de l'accueil périscolaire, la commande de matériel faite en 2008 a été réduite, la CAF n'ayant pas d'enveloppe budgétaire, les achats pour 2009 seront eux subventionnés,
- Les associations communales sont invitées le mardi 16 décembre à 20h pour établir le planning des manifestations 2009,
- Réunion d'accueil des nouveaux arrivants : la majorité des personnes conviées étaient présentes, soit près de 40 personnes,
- Une réunion a eu lieu avec la responsable de la bibliothèque centrale de l'Ain pour l'installation de la bibliothèque municipale à la salle des Mouilles,

Commission Finances – M. CHANEL :

- Montant de la Compensation Franco-Genevoise reçu : cette dernière passe de 267 378 € en 2008 à 333 600 € pour 2009,
- Budget de l'exercice 2009 voté en Février,

X – DIVERS

1. Décisions

- Indemnité de Conseil au receveur, M. le Maire explique à l'Assemblée qu'à chaque changement de conseil, il est nécessaire de délibérer pour maintenir cette indemnité, le Conseil confirme cette indemnité à l'Unanimité,
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après, dans le cadre d'une décision modificative N°2 au Budget Général:

INVESTISSEMENT :

Recettes

Compte 2313 (041) :

Réintégration montant honoraires logements La Cure 69'518 €

Dépenses

Article 2313 (041) –

Honoraires travaux logements la Cure 69'518 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications indiquées ci-dessus.

- Personnel communal :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un des membres du personnel souhaite réduire son temps de travail à 32 heures par semaine. Il y aurait lieu de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique de deuxième classe à 32 heures et en supprimant celui d'adjoint technique de deuxième classe à 35 heures.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à 32 heures par semaine et la suppression d'un poste d'adjoint technique de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2009.

- Trottoirs de Villeneuve :

Avenant N°3 au marché de travaux des trottoirs de Villeneuve, M. le Maire rappelle que par convention de mandat du 08 février 2008, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain règle directement les prestations d'éclairage public, il informe le Conseil Municipal que des travaux en moins value sont à prendre en compte :

- Total travaux en moins :

770,00 €H.T. (tranchée de réseau éclairage.)

13 970,00 €H.T. (lanterne EP 45)

Total moins-value : 14 740,00 €H.T. soit 5,4% du marché initial hors avenant en plus value

Montant du marché passant ainsi de 293 951,10 €H.T. à 279 211,10 €H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant N°3 en moins-value et autorise M. le Maire à le signer.

2. Informations diverses :

- Tour du Pays de Gex les 12 et 13 septembre 2009, le comité d'organisation propose l'organisation de l'arrivée de l'étape du 12/09 après-midi pour 6 000 € le Conseil à l'Unanimité rejette cette proposition, compte tenu du déroulement du championnat de France de ski en Mars 2009 et des travaux à venir sur la RD 89 pour la réalisation du rond-point du Marais Nord,

- Ecole : la visite de la commission de sécurité est prévue le 18 décembre 2008 à 9h30, si l'accord est donné l'école ouvrira ses portes le 5 janvier 2009, le déménagement de l'ancien bâtiment vers l'extension est en cours de préparation,

- En préalable à la réception des travaux de l'école, les membres de la commission travaux vont procéder à un contrôle exhaustif des malfaçons à reprendre sur le bâtiment,

- Contentieux Lloyd, le rapport de l'expert nous est parvenu, une hiérarchisation des causes des différents désordres est faite,

- Vœux du Maire : le lundi 12 janvier 2009 à 19h,

- Prochain conseil : le jeudi 15 janvier 2009 à 20h30,

- Plan local d'urbanisme. Présentation dernière phase du diagnostic le 21 janvier 2009. Des réunions de travail devront être réalisées en préalable aux réunions portant sur la Plan d'Aménagement et de Développement Durable,

- Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un accord à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) pour le prêt de 100 tonnes de plaquettes bois, remplacées par 120 tonnes de plaquettes non sèches, prise en charge par la CCPG de la séparation du bâtiment pour permettre la distinction,

- Conseil commun entre les communes de Crozet et de Sergy, des réflexions communes vont être menées sur :

- l'acquisition d'une balayeuse en commun, partage des frais à déterminer,

- dossier ex-bâtiment SWISSAIR, M. VUAILLET est désigné pour travailler en binôme avec un élu de la commune de Sergy,

- Création d'un groupe de travail pour définir des itinéraires pédestres communs, Mmes JOUANNET et ALLAINGUILLAUME sont désignées,

-La mise en place d'un toit sur la fontaine située sur la place de Villeneuve est évoquée et le conseil donne son accord pour continuer après avoir réglé les responsabilités.

Séance levée à 22 h.35.